

*Recherche des enfants disparus—Loi*

Aux États-Unis, comme on l'a signalé, la loi sur les enfants disparus a été adoptée en octobre 1984. Elle prévoit un fonds de 4 millions de dollars géré par le ministère de la Justice en vue de coordonner le travail des groupes bénévoles et de les aider à établir des lignes téléphoniques sans frais et des bureaux centraux de renseignements. Le gouvernement du Canada devrait utiliser cette loi comme modèle en vue d'élaborer ses propres procédures à l'égard des enfants disparus. Les États-Unis demandent également aux procureurs généraux de tous les États de permettre aux parents d'avoir accès aux systèmes informatisés de la police pour vérifier si le nom de leur enfant disparu a bien été enregistré et, dans le cas contraire, pour savoir pourquoi. A cet égard, il importe de signaler que les agents de la GRC et des responsables de Statistique Canada n'ont pas tenu de statistiques nationales sur les enfants disparus depuis 1976 parce qu'ils n'étaient pas d'accord sur les méthodes de déclaration. C'est une autre question que devrait examiner le comité compétent.

Le parti libéral ainsi que tous les députés de la Chambre, j'en suis sûr, s'inquiètent vivement du problème des enfants disparus. En février dernier, M. McGuigan, député libéral de l'Ontario, a publié les résultats d'une étude de trois mois sur les enfants disparus. Il en a conclu que les services de police n'ont pas les ressources voulues pour mener convenablement leurs enquêtes, que les gouvernements ont traîné pour adopter des lois visant à protéger les enfants et que la population n'est guère sensibilisée à ce problème. Son rapport constitue un complément important à la documentation déjà disponible sur ce sujet. M. McGuigan dément de nombreux mythes entourant les disparitions d'enfants. Il conclut notamment que la plupart des enfants qui s'enfuient cherchent à échapper à des conditions insupportables chez eux, et ne cherchent pas l'aventure et la rigolade, comme certains le prétendent. Ils fuient souvent un mauvais traitement physique, moral ou sexuel.

Même si près de 95 p. 100 des enfants disparus font des fugues, un nombre croissant d'entre eux sont victimes d'enlèvements. Peu d'enfants enlevés par des étrangers sont retrouvés vivants. Les ravisseurs sont des pédophiles, des pornographes, des voleurs d'enfants ou des psychopathes. Le député affirme: La prostitution, les abus sexuels et physiques, l'angoisse, les tourments mentaux même la mort seront le lot d'un grand nombre de ces malheureux.

Un nombre sans cesse croissant d'enfants sont enlevés par leurs parents, généralement à la suite d'un divorce ou d'un différend au sujet de la garde. Le rapport McGuigan affirme que le principal motif est la vengeance contre l'autre et non l'amour des enfants. Il ne faut pas croire que les enfants enlevés par leurs parents ne sont pas en danger. Des organismes compétents ont signalé que la majorité d'entre eux étaient victimes de mauvais traitements ou de négligence.

M. McGuigan signale également que 22 enfants ont été tués l'an dernier au Canada et que les enfants sont souvent victimes d'assassins obsédés tel Clifford Olson en Colombie-Britannique et Henry Lee Lucas, aux États-Unis.

Monsieur le Président, vous me permettez de profiter de l'occasion pour souligner l'étude remarquable réalisée par M. McGuigan. Ce dernier songerait à présenter une résolution à la législature ontarienne demandant une enquête approfondie

sur les enfants disparus, étude qui pourrait être confiée au Comité parlementaire sur le développement social.

Le rapport McGuigan propose entre autres choses de créer un registre provincial voire national des enfants disparus. Je pense que le Parlement devrait être appelé à examiner sans tarder cette excellente suggestion. Le rapport précise aussi que les efforts de la police sont entravés par l'absence de données centralisées. Là encore, le gouvernement fédéral pourrait collaborer à la création d'un tel centre afin que tous les intéressés y compris les parents et la police aient accès au plus grand nombre de renseignements possibles.

Il convient de noter que la plupart des enfants enlevés sont conduits aux États-Unis, où les ordonnances relatives à la garde délivrées par les provinces ne sont pas toujours respectées. Le rapport propose de conclure des ententes internationales visant à faire respecter les ordonnances délivrées par des tribunaux étrangers. J'invite le gouvernement à tenir compte du cas des parents qui emmènent de force leurs enfants à l'étranger, surtout aux États-Unis. Plusieurs pays ont déjà signé un accord appelé la convention sur les aspects civils des enlèvements internationaux d'enfants lequel oblige les signataires à favoriser le retour des enfants portés disparus dans leur pays. La France, le Portugal, la Suisse, l'Ontario et plusieurs autres provinces canadiennes ont ratifié cet accord. La Grande-Bretagne et les États-Unis l'ont signé, mais ne l'ont pas encore ratifié.

En conclusion, j'exhorte tous les députés à souscrire à cette mesure en principe et à renvoyer toute la question des enfants disparus à un comité parlementaire, afin de s'assurer que le Parlement puisse prendre toutes les mesures de son ressort pour aider ceux qui cherchent en vain les enfants disparus. Je crois que ce sera là un énorme progrès qui sera tout à l'honneur de tous les députés.

Merci, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'intervenir au sujet de cette proposition des plus utiles.

**M. Don Ravis (Saskatoon-Est):** Merci, monsieur le Président. Je suis pressé par le temps, mais j'avais bien l'intention d'intervenir au sujet de ce projet de loi, et je passerai en revue rapidement certains des faits saillants.

Je souscris à cette mesure surtout parce qu'elle est de portée nationale et parce que nous signalons ainsi à tous les Canadiens que de nombreuses familles canadiennes vivent dans l'anxiété et la souffrance. A Saskatoon, dont la population est de 180,000 habitants, il y a eu, en 1984, quelque 1205 enfants disparus et on en a retrouvé 1200. Cinq de ces enfants n'ont pas été retrouvés et je considère que c'est cinq de trop.

Je voudrais vous dire un mot brièvement d'un programme qui fonctionne à Saskatoon à la suite du lancement du Child Find Program mis en œuvre d'un bout à l'autre du pays et aux États-Unis. Il s'agit du programme «All About Me ID», et un certain nombre d'autres orateurs en ont parlé cet après-midi. Les instigateurs de ce programme, de concert avec un certain nombre de stations de télévision et de sociétés qui ont parrainé le projet, ont conçu un passeport, dont j'ai un exemplaire ici, qui renferme la photo, les empreintes et le dossier médical de l'enfant ainsi que pas mal de renseignements sur les mesures préventives à prendre. A Saskatoon, je suis persuadé que 1,200 enfants n'auraient été portés disparus si de nombreux parents avaient pris certaines de ces précautions.